

DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Délégué : Jacques AMOYAL

Adresse : BP 81

21604 LONGVIC CEDEX

Tél : 03-80-65-07-20

Fax : 03-80-65-07-37

Mail : jacques.amoyal@aviation-civile.gouv.fr

Effectifs : 15 agents

Budgets : 140 000 €

I - PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

La délégation Bourgogne Franche Comté pour l'aviation civile a compétence sur les huit départements de ces deux régions. Elle compte 15 agents. Son siège est situé à LONGVIC.

Elle fait partie de la direction de la sécurité de l'aviation civile nord est (DSAC NE) qui se situe à Strasbourg.

En coordination avec les services de la DSAC.NE, la délégation assure :

A. DES MISSIONS RÉGALIENNES

- traitement des manifestations aériennes,
- traitement des obstacles (pylônes de téléphonie mobile, etc...),
- traitement des dossiers d'urbanisme vis à vis des servitudes aéronautiques,
- traitement des activités aériennes ponctuelles ou permanentes (voltige, parachutisme, aéromodélisme)
- établissement des plans de secours, de sûreté, et des arrêtés préfectoraux de police des aérodromes,
- traitement des problèmes d'environnement autour des aérodromes,
- lancement et suivi des procédures administratives d'ouverture (ou de fermeture) d'aérodrome,
- enquêtes techniques lors des accidents d'aéronefs,
- traitement des infractions relevant du code l'aviation civile,
- suivi et contrôle de la sûreté aéroportuaire de l'aérodrome de Dijon-Longvic sous l'autorité du préfet.

B. DES MISSIONS DE SURVEILLANCE

- aviation légère par la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques,
- immatriculation des ULM,
- organisation des examens aéronautiques,
- suivi et le contrôle des sociétés de travail, des écoles de pilotages, des associations d'aviation légère, des unités d'entretien d'aéronefs,

- le suivi et contrôle de la sécurité du transport aérien (compagnies et aéronefs commerciaux) au travers de contrôles inopinés, est quant à lui effectué par les contrôleurs techniques de la DSAC NE.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. L'EXPLOITATION DES AÉRODROMES

La région de Bourgogne est dotée de 24 aéroports qui sont ouverts à la circulation aérienne publique (CAP) à l'exception de 2 d'entre eux (Tournus et Nuits Saint Georges), l'aéroport de Pouilly Maconge a été ouvert à la CAP en décembre 2008.

- 5 aéroports assurent la desserte commerciale de la région. Il s'agit de Dijon-Longvic, Saint Yan, Auxerre-Branches, Chalon-Champforgeuil et Nevers-Fourchambault. En 2008, l'aéroport de Macon-Charnay a fermé son service AFIS (tour de contrôle) et ne peut plus accueillir de vols de nuit, ni de vols IFR,
- 19 sont le siège d'une activité presque exclusive d'aviation légère.

Par ailleurs, on dénombre 31 plateformes ULM et 22 aéroports privés.

La mission de la délégation Bourgogne Franche Comté est d'assurer la sécurité des aéronefs et du public sur les aéroports et à leur voisinage, notamment :

- en établissant les consignes d'utilisation des aéroports et la mise à jour de la documentation aéronautique,
- en participant à l'homologation des aéroports,
- en traitant les problèmes de nuisances, d'environnement et de sûreté qui peuvent se poser.

Depuis mars 2007 et en application de la loi de décentralisation la quasi totalité des aéroports civils sont devenus la propriété des collectivités territoriales et la délégation BFC leur porte conseil et assistance en tant que de besoin pour la gestion de leur aéroport

B. L'AÉRODROME DE DIJON LONGVIC

L'affectataire principal est le ministère de la défense, l'affectataire secondaire étant l'Aviation Civile.

Cette dernière a confié la gestion aéroportuaire de la zone civile à la CCI de DIJON par le biais d'une concession qui s'étend jusqu'au 31/12/2011.

Le projet «renaissance» est toujours d'actualité. Celui-ci représente un coût de 23 000 000€ dont 18 500 000€ d'investissement. Il doit se conformer aux exigences de dépollution pyrotechnique et à la loi sur l'eau.

Ce projet vise à rétablir des liaisons nationales (vers Bordeaux et Toulouse) au premier semestre 2009, ainsi qu'une liaison « low cost » internationale (vers Londres notamment).

Une enquête publique qui est un préalable au lancement des travaux a été lancée en 2008 et les travaux devraient pouvoir débuter à l'automne 2009.

Il est à noter par ailleurs que la révision du P.E.B. de l'aéroport de DIJON-LONGVIC est toujours en cours et a été initiée dans le cadre de la mise aux nouvelles normes de tous les P.E.B. Ce dossier est principalement de la compétence du Préfet et du Ministère de la Défense

La Délégation Bourgogne Franche-Comté assiste la Préfecture dans la mise en œuvre des mesures de sûreté mises en place sur cet aéroport (COS, CLS...).

C. LES ACTIVITES AERIENNES

La délégation définit les consignes d'utilisation des aérodromes et traite les questions relatives aux activités aériennes de l'Aviation Générale.

Elle a instruit plusieurs dossiers d'infraction à l'encontre de pilotes.

13 accidents d'aviation (2 morts et 5 blessés) et 5 incidents aériens ont fait l'objet d'une enquête technique.

D. LES AVIS AUX PRÉFECTURES

Ont ainsi été traités :

- 41 dossiers de manifestations aériennes
- 3 dossiers de création de plateforme ULM, 2 de fermeture
- 2 dossiers de fermeture d'aérodrome privé.

Un certain nombre d'avis sur l'activité des sociétés de travail aérien : photographie, traitement agricole et largage de parachutiste a également été fourni.

E. LA FORMATION AÉRIENNE ET L'AVIATION LÉGÈRE

L'essentiel de la formation et de l'activité d'aviation légère en Bourgogne est assuré par les aéroclubs et associations aéronautiques au nombre de 41 dont :

- 26 associations vol moteur
- 5 associations vol à voile
- 10 associations ULM
- 5 écoles hélicoptère
- 19 écoles de formation au pilotage des ULM
- Auxquels s'ajoutent 2 centres écoles de parachutisme situés sur les aérodromes de Chalon - Champforgeuil et de Saint Florentin-Chéu.

La délégation Bourgogne Franche Comté a assuré également l'organisation des sessions d'examen théorique de pilotes privés au bénéfice de 234 candidats et a renouvelé environ 1200 licences de pilotes privé.

Elle assure la tutelle de l'État sur les aéroclubs et associations, notamment en matière de qualité de formation et d'aides diverses.

Diverses aides aux jeunes pilotes sont distribuées au travers des associations aéronautiques et aéroclubs.

F. L'IMMATRICULATION DES ULM

La délégation assure l'identification des ULM.

Environ 750 ULM sont répertoriées en Bourgogne

Environ la moitié de ces ULM sont en état de vol et ont leur carte d'identification en état de validité

III - PERSPECTIVES 2009

Le projet RENAISSANCE devrait voir, en 2009, un début de réalisation, après que soit publié que le résultat de l'enquête publique y afférant.

La DSAC NE a été certifiée ISO 9001 tout comme la délégation Bourgogne Franche Comté en fin d'année 2008.

Les principales missions de la délégation BFC continuent à se répartir au profit de tâches que lui confient les préfetures et de missions pour le compte propre de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile. (D.S.A.C.) dont elle fait partie et qui est devenu au 1er janvier 2009 un service à compétence nationale